

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 4(a) de l'ordre du jour

CX/FFV 05/12/7
CX/FFV 05/12/7-Add.1

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS

Douzième Session

Mexico (Mexique), 16 - 20 Mai 2005

Avant-projet de Section 2.1.1. - Spécifications relatives à la maturité et
avant-projet de Section 3.1 – Poids minimal de la grappe : Appendice sur les variétés à petits grains
(Projet de norme Codex pour les raisins de table)

Observations à l'étape 3

OBSERVATIONS DES (Argentine, Australie, Communauté Européenne et Pérou,)

ARGENTINE

Question 4 A)

Matière: Avant-projet de la Section 2.1.1: Spécifications relatives à la maturité et Avant-projet de la Section 3.1 : Poids minimal de la grappe : Appendice sur les variétés à petits grains.

Signature du document : CX/FFV 05/12/7

Commentaires : A) Spécifications minimales relatives à la maturité concernant les raisins de table :

Dans la colonne où sont comparées les diverses propositions de différents pays quant aux solides solubles, la suggestion d'Argentine pour la variété Flame Seedless est de 16,5° Brix.

B) Quant à la liste des variétés à petits grains, nous n'avons pas de commentaires à faire.

AUSTRALIE

L'Australie apprécie l'opportunité de passer des commentaires sur le Point 4a de l'Ordre du jour (CX/FFV 05/12/7). Avant-projet de Section 2.1.1 Spécifications relatives à la maturité et l'avant-projet de Section 3.1, Poids minimal de la grappe : Appendice sur les variétés à petits grains.

Commentaires généraux :

L'Australie considère que la Norme proposée devrait se borner à garantir que le produit soit frais, sécuritaire et apte à la consommation humaine, et qu'elle ne devrait pas faire référence à des paramètres de qualité, ces derniers étant une norme commerciale obéissant aux lois du marché.

L'Australie considère que les valeurs correspondant aux spécifications relatives à la maturité peuvent varier considérablement. S'il y a lieu d'établir des dispositions concernant les spécifications relatives à la maturité dans une norme internationale, les valeurs correspondantes aux différents niveaux de maturité devraient être exprimées sous forme de gamme, plutôt qu'isolément.

L'Australie reconnaît une série de problèmes inhérents à l'introduction de listes de variétés dans une norme et considère qu'il faudrait les supprimer. Les objections qu'elle y trouve sont les suivantes :

- La liste des spécifications minimales relatives à la maturité n'est pas exhaustive ; or, il n'existe pas de critères précis concernant l'inclusion des variétés et les mécanismes qui devront gouverner la future inclusion de nouvelles variétés à cette liste.
- Aucune mention n'est faite d'un mécanisme visant à maintenir et actualiser opportunément aucune de ces listes.
- Aucun commentaire n'est fait concernant les conséquences susceptibles d'être encourues par les variétés, s'il y en a, qui ne figureraient pas sur une liste.
- Les listes de variétés étant le produit de mutations comporteront des incongruences. Ces incongruences sont également susceptibles de s'accroître dans le cas des variétés enregistrées.
- Les marques déposées ne sont pas de variétés et ne devraient pas figurer dans la liste (ce qui est actuellement le cas).

Comme minimum, l'Australie préférerait que l'Appendice 1 comprenne des regroupements génériques (par exemple, Rouges avec pépins/Rouges sans pépins/Blancs avec pépins/Blancs sans pépins/Noirs avec pépins/Noirs sans pépins, et.) au lieu d'inclure dans la liste des variétés spécifiques.

Commentaires spécifiques :

Dans la liste des Cultivars, l'orthographe de Menindee Seedless est incorrect.

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

La Communauté européenne souhaite formuler les observations suivantes:

- **Spécifications relatives à la maturité (pt 2.1.1)**

La Communauté européenne propose de conserver la présentation actuelle du projet de norme et d'ajouter le point 2.1.2 ci-après. Au vu de la proposition présentée par la section spécialisée de la CEE-ONU et pour simplifier la norme en évitant de longues listes de variétés, la Communauté européenne est d'avis que les spécifications relatives à la maturité pourraient être simplifiées comme suit:

«2.1.2. Spécifications relatives à la maturité

Les raisins de table doivent être suffisamment développés et d'une maturité suffisante.

Pour satisfaire ce critère, le fruit doit avoir atteint un indice réfractométrique d'au moins:

- *14° Brix pour toutes les variétés sans pépins;*
- *13° Brix pour toutes les autres variétés.*

En outre, toutes les variétés doivent avoir un rapport minimal sucre/acidité de 18:1.»

PÉROU

Une révision de l'Appendice 1 «Spécifications minimales relatives à la maturité concernant les raisins de table », sous la Section 2.1.1 « Spécifications relatives à la maturité » a été effectuée. Suite à une évaluation des spécifications minimales relatives a la maturité concernant les variétés de raisins de table cultivés au Pérou, pour lesquelles il existe une Norme Technique Péruvienne, nous proposons les niveaux suivants de « Brix et Relation de Solides Solubles / Acidité » :

	CULTIVARS	SYNONYME (S)	SOLIDES SOLUBLES (DEGRÉS BRUX)					RELATION SOLIDES SOLUBLES/ ACIDITÉ				
			AR	AU	BR	CH	CEE- ONU	PÉROU	AR	CH	CEE- ONU	PERÚ
1	Alphonse Lavallée	Ribier, Garnacha Roya	15,5			15,5	12	15,5	20:01	20:01		20:01
2	Cardinal		14,5				12	15,5	20:01		--	20:01
3	Christmas Rose				16	16	16	15,5		20:01	20:01	20:01
4	Crimson Seedless				16	16	15	15,5		20:01		20:01
5	Flame Seedless	Red Flame	16			16	15	15,5	20:01	20:01		20:01
6	Gros Colman	Colman - Colman früher Wälscher - Gros Colmar - Triumphle					15,5	15,5				20:01
7	Italia	Dona Sofia, Idéal - Italian Muscat - I. Privoano 65 - Moscatel Italiano	16,5		15		14	16	20:01		20:01	20:01
8	Red Globe		16			16	14,5	15,5	20:01	20:01	23:01	20:01
9	Sugarone		15,5		15	15,5	14	15,5	20:01	20:01		20:01
10	Thompson Seedless et mutations						15	15,5			18:01	20:01